

Révision du Plan Local d'Urbanisme de la Ville de Viarmes

Réunion publique

Vendredi 1^{er} juin 2018



Ordre du jour

- **Temps 1** : Qu'est-ce que le PLU ?
- **Temps 2** : Pourquoi une révision du PLU ?
- **Temps 3** : Présentation des principaux résultats du questionnaire distribué aux Viarmois.
- **Temps 4** : Présentation du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD).
- **Temps 5** : Temps d'échanges. Quelle est votre vision de la ville à l'horizon 2030 ?

Qu'est-ce que le PLU ?

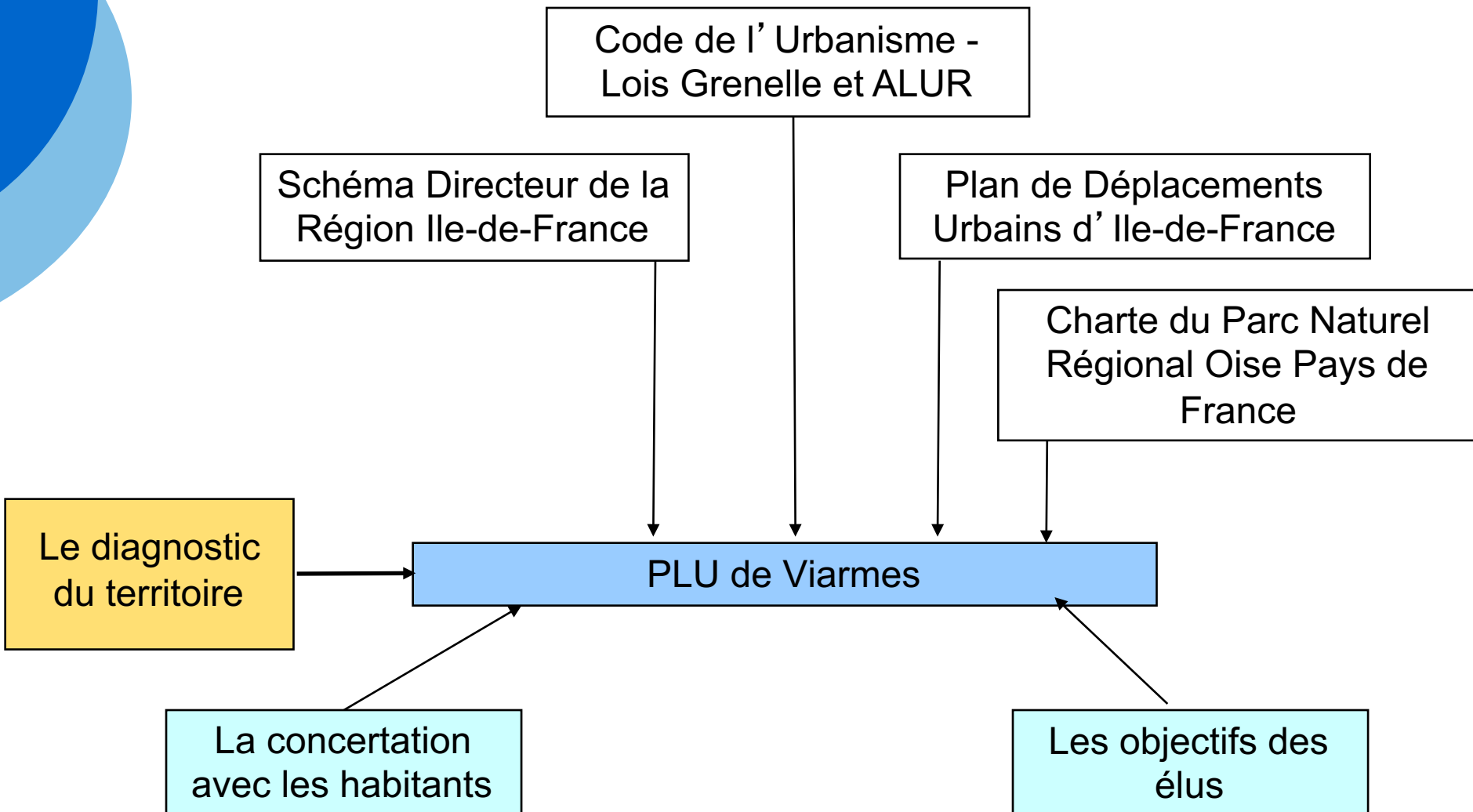
Le PLU est outil stratégique pour l'avenir de la commune.

Il fixe les principaux objectifs de la Municipalité en matière d'urbanisme et les traduit en règles d'urbanisme applicables sur l'ensemble du territoire, mais adaptées à chaque secteur de la ville.

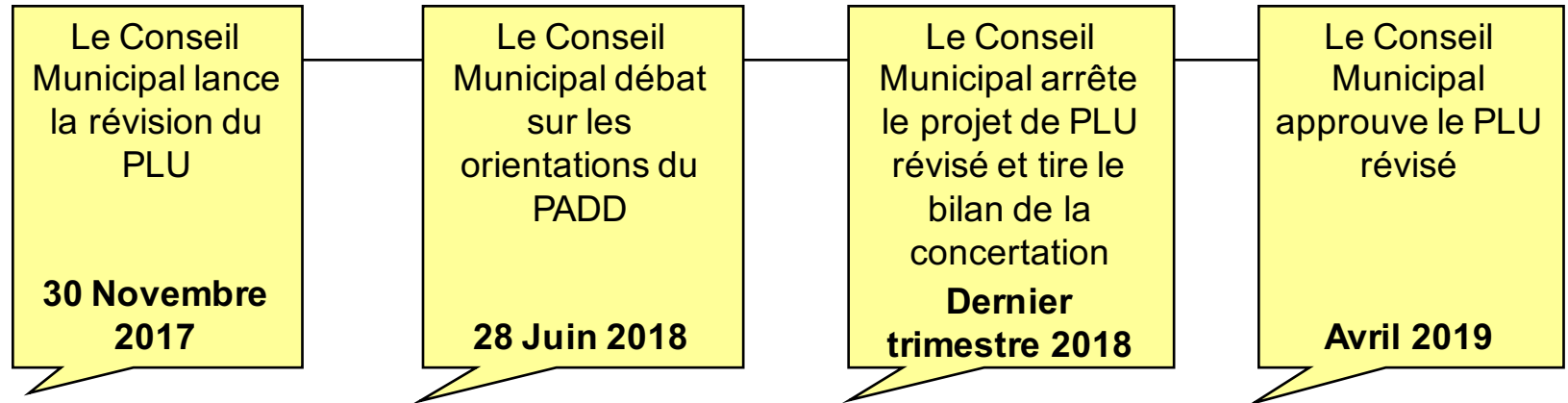
Il se compose :

- du rapport de présentation qui comprend :
 - le diagnostic territorial & l'état initial de l'environnement
 - l'explication des choix retenus pour établir le PLU
- du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)
- d'Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- d'un règlement écrit, d'un plan de zonage et d'annexes

Comment va se construire le PLU de Viarmes ?



Quels sont les grandes étapes de la révision ?



PHASE 1 : ÉTUDES ET CONCERTATION



10 mois

Diagnostic

PADD

OAP

Règlement écrit / documents graphiques

PHASE 2 : PHASE ADMINISTRATIVE



7 mois

Réunion publique

Consultation PPA

Enquête publique

Novembre 2017

Février 2018

Mai 2018

Juillet 2018

Février 2019

Pourquoi une révision du PLU de Viarmes ?

Depuis le PLU approuvé en 2009, modifié en 2012, des attentes nouvelles ont émergé, à la fois au plan local et national et ont justifié la révision du PLU pour prendre en compte les objectifs ci-dessous :

- intégrer les évolutions intervenues dans le code de l'urbanisme (lois Grenelle I et II, loi ALUR) ;
- intégrer les évolutions des documents supra-communaux ;
- poursuivre la restructuration et l'aménagement paysager du centre-ville ;
- veiller à une utilisation économe des espaces urbains ;
- préserver et valoriser : le patrimoine bâti, les paysages urbains, les espaces naturels, agricoles et forestiers ;
- maîtriser les risques naturels liés au ruissellement et aux coulées de boue ;
- rectifier des erreurs matérielles et moderniser le règlement.

Présentation des principaux résultats des questionnaires distribués aux Viarmois 1/2

Le questionnaire a été distribué à l'ensemble des foyers viarmois : 2 400 questionnaires, pour 246 réponses (taux de retour de 10%).

Vous avez exprimé de fortes attentes sur :

- la maîtrise et l'encadrement de l'urbanisation pour maintenir une ville à taille humaine et ainsi préserver l'esprit village et la tranquillité de la ville ;
- la préservation des éléments constitutifs de l'identité communale : les espaces naturels (agricoles et forestiers), le patrimoine (bâti et hydraulique), le charme du centre-ancien, etc. ;
- le maintien, la dynamisation, la diversification et le renforcement de l'attractivité du tissu commercial ;
- l'évolution du plan de circulation afin d'améliorer les conditions de circulation, en particulier rue de Paris et l'optimisation des espaces de stationnement, notamment à proximité du centre-ville et de la gare ;

Présentation des principaux résultats des questionnaires distribués aux Viarmois 2/2

- l'amélioration de l'offre de transports en commun, que vous jugez insuffisante (fréquences et horaires) pour vos déplacements vers la gare et les villes alentours ;
- la création d'équipements (maison médicale, équipements sportifs et destinés à la jeunesse), mais également l'amélioration des équipements existants ;
- la création et la sécurisation de cheminements doux (piétons et cyclistes).

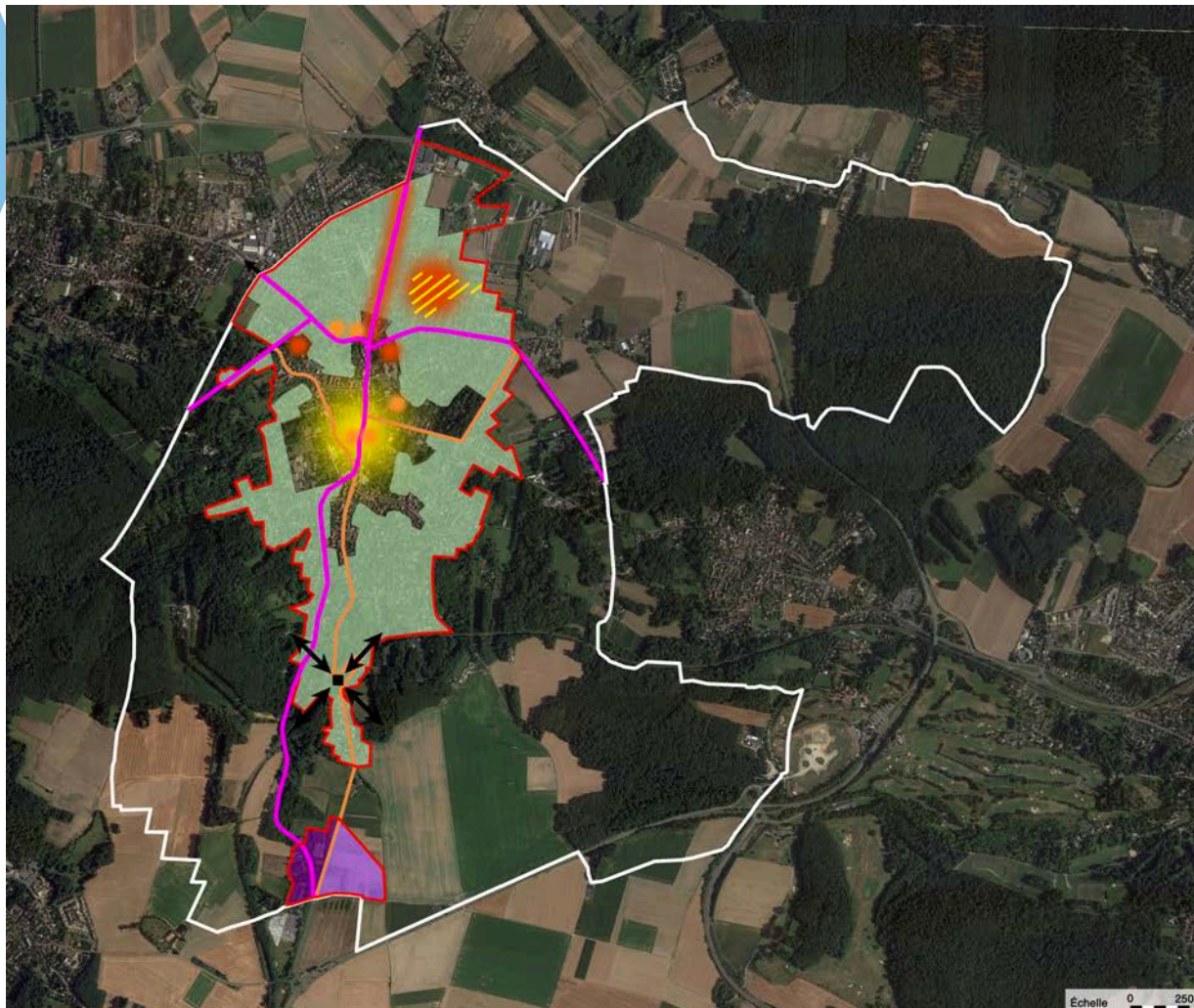
Contenu et portée du PADD

- Le PADD définit un projet de ville qui est l'expression de la vision stratégique du développement de la ville à long terme (à l'horizon 2030)
- Il expose les grandes orientations retenues par la commune en matière : d'habitat, de transports, d'équipements, de paysage, de protection des espaces naturels, de développement économique et commercial, de remise en bon état des continuités écologiques, etc.
- Le PADD doit permettre de répondre aux enjeux communaux révélés par le diagnostic, la concertation et doit tenir compte des grandes orientations supra-communales.
- Les orientations du PADD constituent le cadre de référence pour la réalisation des autres pièces du PLU (OAP, plan de zonage, règlement).

Présentations des orientations générales retenues au PADD

- Présentation du PADD, complétée par les illustrations à l'écran

Axe 1 : Viarmes, un pôle de centralité conforté



Maîtriser le développement urbain

- Concentrer le développement urbain à l'intérieur de l'enveloppe urbaine
- Aménager la zone du Fréchet, à vocation mixte, dans le respect de son caractère éco-paysager
- Permettre l'optimisation des axes structurants
- Valoriser les grands espaces libres du tissu urbain
- Favoriser la mutation des sites occupés par les EHPAD, la gendarmerie et le Centre Technique Municipal
- Affirmer la centralité (commerces, services, équipements, etc.)
- Préserver le tissu pavillonnaire et encadrer son évolution

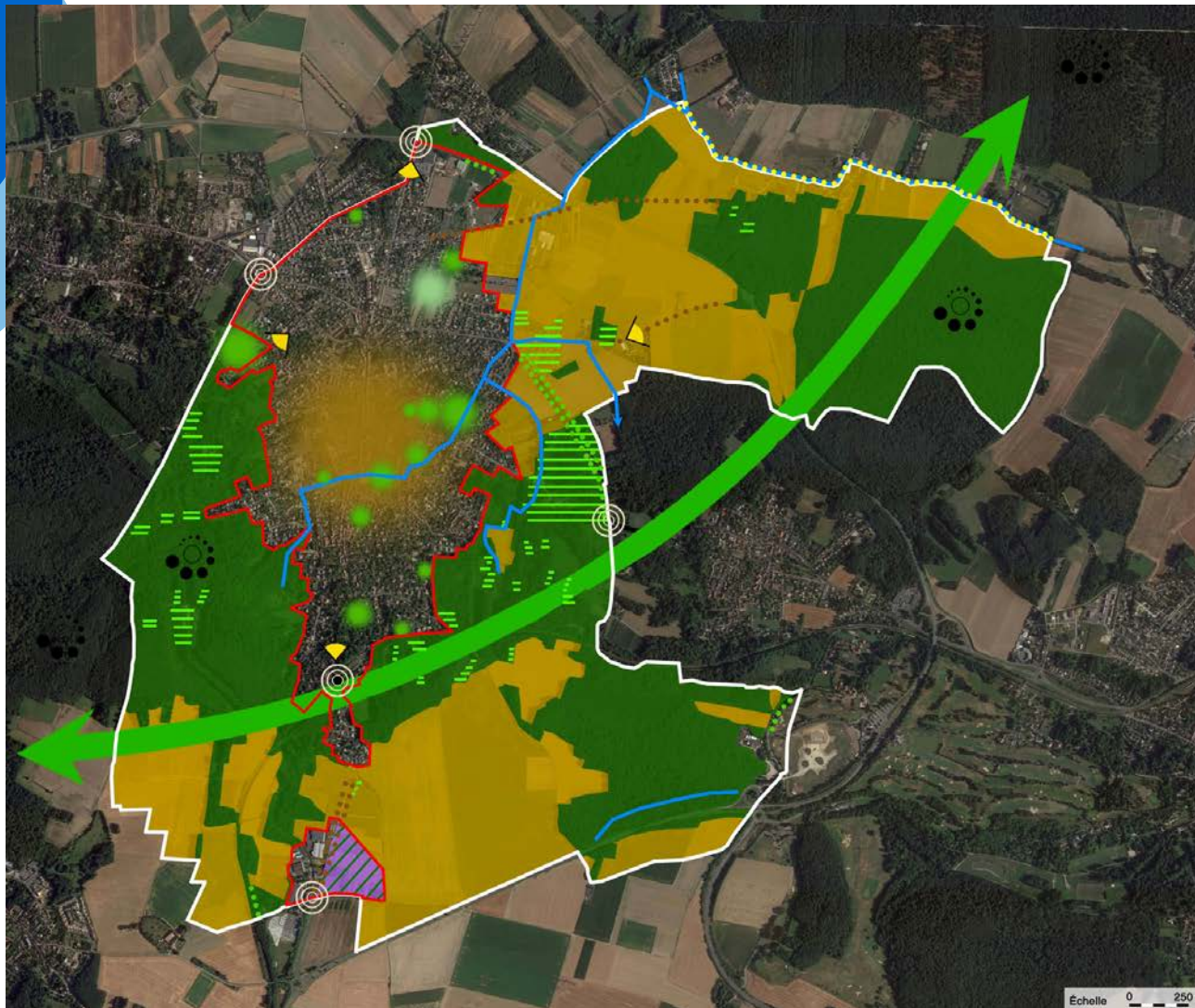
Renforcer l'attractivité et l'activité économique

- Conforter la zone d'activités de l'Orme et mettre en valeur l'environnement urbain
- Projet d'extension de la zone d'activités de l'Orme

Favoriser les modes de transports alternatifs moins polluants pour les déplacements quotidiens

- Développer des aménagements cyclables sur les axes structurants (conformément au PDUJF)
- Aménager des voies locales pour les modes doux
- Favoriser les rabattements vers et depuis la gare de Viarmes

Axe 2 : Un environnement préservé et un cadre de qualité pour Viarmes



Préserver l'environnement et les paysages pour conforter les trames vertes et bleues

- Préserver le corridor écologique entre la forêt de Chantilly et la Forêt de Carnelle
- Réservoirs de biodiversité à mettre en réseau
- Préserver les espaces boisés
- Préserver les espaces agricoles
- Résorber le phénomène de cabanisation
- Assurer l'intégration paysagère et environnementale de la zone d'activités de l'Orme
- Préserver les alignements d'arbres existants
- Restaurer d'anciens alignements d'arbres
- Préserver les cœurs d'îlots verts et les espaces paysagers insérés dans le tissu urbain
- Préserver les vues et perspectives visuelles remarquables
- Conforter la trame bleue pour valoriser la présence de l'eau sur le territoire
- Préserver la ripisylve (végétation bordant les milieux aquatiques)
- Limite de l'enveloppe urbaine

Valoriser le paysage urbain en améliorant la qualité des espaces publics

- Améliorer la qualité urbaine et paysagère des entrées de ville
- Valoriser le caractère éco-paysager dans le cadre de l'aménagement de la zone du Fréchet

Préserver et mettre en valeur l'identité patrimoniale de Viarmes

- Mettre en valeur le centre ancien et conserver ses caractéristiques urbaines et architecturales



Merci de votre attention

Place aux échanges !

Plan de la commune

